



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N° 17-2026

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de membres votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 27/03/2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 013-211300090-20260409-172026-DE

EXTRAIT DU

REGISTRE

des

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---000O000---

Séance du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois d'avril à 20h00, les membres composant le conseil municipal de La Barben, légalement convoqués le 27 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle « Espaces des Cedres » sous la présidence de Franck SANTOS, maire.

PRÉSENTS : Maryvonne GASCON, Xavier DAUMALIN, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Frédérique EBOUNDA, Noel THOMAS, Sabine BOUICHET, Dorian TORTEL, Benoit CLADIDIER, Justine GRATTEPAIN, Jacques CAZAMEA et Cecile NACHAT

REPRÉSENTES : Sophie MATHIEU par Colette MARTINET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Justine GRATTEPAIN

---000O000---

Objet : Budget communal - Affectation des résultats.

Dans le cadre des dispositions de l'instruction comptable, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés du Compte Unique Financier 2025.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) nu - (déficit)	123 766.84
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	385 099.77
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	508 866.61
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-275 377.80
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	311 852.53
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION = C. = G. + H.	508 866.61
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	508 866.61
DÉFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00

Le Conseil,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré ;

PROCÈDE à l'affectation des résultats comme suit : :

Section de fonctionnement :

- Résultat de clôture à affecter : **508 866.61 €**
- Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement : **0.00- €**
- Excédent reporté en section de fonctionnement au (002) du budget primitif 2026 : **508 866.61 €**

Section d'investissement :

- Solde d'exécution en investissement : **311 852.53 €**
- Résultat d'investissement reporté (001) : **-275 377.80 €**
- Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (1068): **0.00 €**

PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben le 09/04/2026

Le Maire

Franck SANTOS

Secrétaire de séance

Justine GRATTEPAIN



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le _____ de la publication/notification le _____
Fait à La Barben, le _____